

Seance extraordinaire
du 13 decembre 1959.

Le treize decembre mil neuf cent cinquante neuf, à qua.
tre heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu
ordinaire de ses réunions sous la présidence de M^e Allary
Prat, Maire.

Présent : M^e Allary, Ferret, Viollet, Philipeau,
Faure, Lhuquier, Bauchet, Le Sureyau, Denouailles,
Maziore.

Absent : M^e Bordron.

Bureau de Bienfaisance.

Présent : M^e Faure Arthur, Duroux, Sommerhalter, Galtay
Aide médicale pour ménage à domicile.

Madame Faure Bouyer, née Pernot, Mairie ayant demandé le
bénéfice de l'aide médicale pour ménage à domicile, elle est admise
à l'unanimité.

Allocation militaire.

Madame Petit Mandel a demandé à bénéficier de l'allocation
militaire son fils Paul étant sous les drapeaux depuis début octobre.
Le Conseil et le Bureau d'Aide Sociale donnent un avis favorable
à sa demande et déclarent préférable que l'allocation soit versée à
Madame Petit plutôt qu'à son mari M^e Julian Petit.

Intervention avec scintilles de Frejus :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que une collecte soit faite dans la commune par M^e Guy Maque, apprécier, et vote une subvention de 8 000 francs pour venir en aide aux sinistres de Frejus (à prendre sur les dépenses imprévues budget 1959) Salaire du journalier.

Le Conseil Municipal décide de poser le salaire horaire de M^e Guy Maque journalier, à 147,735, tarif du S.N.C.F. à partir du 1^{er} novembre 1959.

Subvention pour les vaccinations contre la fièvre aphteuse.

Le Conseil Municipal décide la reconduction pour 1959 de la subvention de 60 francs par animal pour la vaccination contre la fièvre aphteuse. La dépense sera d'environ 9 000 francs et sera imposée sur les dépenses imprévues de l'exercice 1959.

Pension des listes électorales politiques 1960.

Sont désignés : MM^s Ferret, Philippot et Soumatahal, pour faire partie des commissions chargées de la révision des listes électorales politiques en 1960.

Tote de crédits :

En raison des travaux effectués sur la voirie rurale et de l'insuffisance de crédits, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 150 000 francs 1959 du chapitre 81 - chemins vicinaux - à l'article 606 (chemins ruraux).

Il vote par ailleurs, un crédit supplémentaire de 200 francs sur l'article 663 - à prendre sur les fonds libres.

Allocation scolaire 1958-1959.

En accord avec les maîtres, le Maire propose que les crédits revenant à la commune au titre de l'allocation scolaire 1958-1959, soit 148 950 francs soient utilisés comme suit :

Aménagement canteine :	66 000.
------------------------	---------

Mériel scientifique :	20 000
-----------------------	--------

Mériel enseignement géographique :	10 740
------------------------------------	--------

Cahiers de sciences	19 800
---------------------	--------

Cahiers de décoration	8 100
-----------------------	-------

Livres de bibliothèque	8 950
------------------------	-------

Un guide national de l'agriculture :	<u>15 100</u>
--------------------------------------	---------------

148 590 francs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdit. Out

signe sous les membres présents.

~~Grenier~~ Guér Violin ~~Philippusse~~
~~G. G.~~ Chomier ~~Secrétaire~~ ~~de la corde~~
~~Grenier~~ Magier ~~F. G.~~